



Sucession de ma belle mère

Par **carlier**, le **27/12/2007** à **17:27**

Mon beau père est dcd en 2000

mon mari en mai 2006

ma belle mère en décembre 2007

Mon mari a eu un fils d'un 1er mariage et 2 enfants d'un second avec moi. Depuis 1an et demi du décès de mon mari nos 2 enfants ne se sont jamais occupés de leur grand mère , le fils de mon mari depuis des années.

Il y a 4 ans nous avons fait venir ma belle mère de l'oise en Ardèche pour être près de nous. Depuis le décès de mon mari je m'en suis occupée seule, le fils de mon mari est venu à l'enterrement de son père et n'est pas allé rendre visite à sa grand mère en hopital de long séjour près de la maison.

Depuis le décès de mon beau père je me suis occupée de tout, les papiers , les démarches nous montions dans l'oise tous les deux mois jusqu'au moment ou elle a accepté de venir vivre vers chez nous il y a 4ans .

Je viens de m'occuper de ses obsèques retout dans l'oise avec mon beau père , les papiers , retraite , etc.

C'est une question de principe car il y a peu d'argent , je n'ai jamais voulu demander à ma belle mère de faire un papier pour moi , d'ailleurs si j'avais le droit à qq chose se serait pour faire la pierre tombale de mon mari.

Si c'était à refaire je referais la même chose pour ma belle mère (88ans)que j'ai assisté jusqu'au bout et qui était surtout la mère de mon mari . merci

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **17:29**

Bonjour.

Et?

Par **carlier**, le **27/12/2007** à **17:56**

je voudrais savoir si j'ai droit aussi à la succession comme les petits enfants?